

*Initiatives ministérielles*

tantes retombées économiques pour ce secteur de notre économie.

Grâce à ce pont, les agriculteurs et les pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard seront beaucoup plus certains de pouvoir acheminer leurs produits. Ce projet favorisera la croissance de l'industrie manufacturière et de l'industrie de la transformation dans cette province.

Les entreprises de l'Île-du-Prince-Édouard pourront accroître leur rentabilité. Si l'économie de l'île est plus concurrentielle, les jeunes insulaires auront un avenir plus prometteur. Je suis certain que c'est là un objectif que tous les députés de la Chambre, quelle que soit leur affiliation politique, voudront appuyer avec enthousiasme.

Il n'est pas étonnant de constater que, depuis que l'idée d'un raccordement permanent a été lancée pour la première fois il y a plusieurs années, l'appui de la population a augmenté au point où, aujourd'hui, plus de 70 p. 100 des insulaires sont en faveur de la construction d'un pont. Cela ne veut pas dire seulement les habitants de l'île du Cap-Breton, mais aussi les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard. C'est un point que je tenais à préciser.

Le pont est un projet enthousiasmant pour l'Île-du-Prince-Édouard et le Canada atlantique. Je sais que certaines personnes ont encore des inquiétudes à cet égard. Je vais essayer de faire mon possible pour calmer ces inquiétudes ici, ce matin, et pour répondre peut-être aux questions que les députés voudraient me poser.

Je vais d'abord profiter de l'occasion pour réaffirmer les engagements consacrés dans un accord tripartite entre le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et le gouvernement du Canada.

Les travailleurs des traversiers qui perdront leur emploi en juin 1997 lorsque le service sera abandonné seront traités équitablement. Ils auront le premier choix pour ce qui est des emplois liés à l'exploitation et à l'entretien du pont. D'excellentes indemnités de départ seront par ailleurs négociées en sus des dispositions déjà prévues dans leur contrat de travail actuel. Nous travaillerons en étroite collaboration avec les travailleurs des traversiers pour qu'ils puissent se recycler dans de nombreux secteurs de l'économie locale qui bénéficieront de la présence du pont.

• (1020)

Les pêcheurs touchés par les travaux de construction dans certaines parties du détroit de Northumberland seront indemnisés pour le manque à gagner. Dans le cadre de l'entente, le promoteur a versé dans un fonds de fiducie 10 millions de dollars qui seront administrés conformément à un plan essentiellement élaboré par les pêcheurs.

Je veux aussi réaffirmer l'engagement du gouvernement à fournir, par l'entremise d'un autre organisme dont je suis responsable, soit l'Agence de promotion du Canada atlantique, une aide financière pour des initiatives commerciales solides, cela, afin d'aider les localités de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-

Brunswick dans les mois et les années qui viennent. Nous prendrons les dispositions qui s'imposent pour aider les personnes et les localités touchées, par souci de justice et d'équité. Je ne saurais toutefois insister trop sur le fait que le projet de construction du pont présentera de nombreux avantages dans l'immédiat et à long terme. Il favorisera l'essor d'une économie de plus en plus dynamique, dans l'intérêt des habitants du Canada atlantique. En fait, ce projet est excellent non seulement pour la population de l'Île-du-Prince-Édouard ou du Canada atlantique, mais j'oserais même dire à la Chambre des communes, pour l'ensemble des Canadiens.

Les fonctionnaires de mon ministère ont fait de l'excellent travail lorsqu'ils ont rédigé l'entente; ils se sont en effet assurés que les contribuables n'aient pas à payer de coûts imprévus, inutiles ou injustifiés. C'est le promoteur qui assume tous les risques, y compris ceux qui concernent le financement, la conception, la construction, l'entretien et l'exploitation.

Je sais que des gens, peut-être des députés ici présents, se sont inquiétés de ce que les vrais propriétaires de deux entreprises participant au projet n'aient pas été canadiens. Personnellement, je suis convaincu qu'il s'agit d'un projet essentiellement canadien qui aura d'importantes retombées positives sur la population de notre pays. Il est vrai que la Northern Construction Company et la GTMI sont des filiales canadiennes de sociétés étrangères, mais elles sont toutes les deux très actives au Canada depuis plus de 30 ans.

Ces détracteurs, où qu'ils se trouvent—et je ne dis pas qu'il y en a ici à la Chambre des communes—n'estimeraient-ils pas ridicule que nous refusions à des sociétés comme GM, Ford et Chrysler le droit de participer au projet sous prétexte qu'elles sont des filiales ontariennes ou canadiennes d'une société mère étrangère? À mon avis, ce serait faire preuve de malhonnêteté intellectuelle. Comme nous sommes à l'heure de la compétitivité mondiale, je suis certain que les députés d'en face reconnaîtront comme moi l'importance du projet pour les Canadiens de l'Atlantique et de l'ensemble du pays.

En outre, il faudrait féliciter le promoteur d'avoir réuni des spécialistes techniques de niveau international. La vérité, c'est que le promoteur de l'ouvrage de franchissement, la société Strait Crossing Development, est une entreprise appartenant entièrement à des intérêts canadiens et dont le siège social se trouve à Calgary, en Alberta. Qui en bénéficiera le plus de ce projet? Ce sont, clairement, les Canadiens.

Le promoteur a été tenu de déposer tous les coûts du projet dans un compte en fiducie à la date de la conclusion du contrat plus un fonds pour éventualités de 10 p. 100, jusqu'au quasi-achèvement des travaux de construction du pont. Le promoteur a déposé un cautionnement d'exécution de 200 millions de dollars, de même qu'un cautionnement de conformité de 35 millions et un cautionnement de paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux de 20 millions. Tous ces cautionnements sont soutenus par des garanties auprès des sociétés mères. Le marché a été conclu de telle façon que les sociétés mères fournissent le soutien financier nécessaire au promoteur.